Département : PAS-de-CALAIS Commune: LA COUTURE

EXTRAIT du REGISTRE des **DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 novembre 2022

Afférents au Conseil Municipal: En exercice: 19 Qui ont pris part à la délibération

/'an deux mil vingt deux, et le vingt huit novembre à dix neuf heures, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de M. Raymond GAQUERE, Maire de La Couture.

Date de la Convocation 23-11-2022

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Raymond GAQUERE, DENOEUD Jean-Michel, VAN-LANDUYT Isabelle, BLONDIAUX Danielle, BOUREL Jacques, GUILBAUT Melinda, LECLERCQ Christophe, MARQUILLY Gaelle, VINCENT Jean-Marc, DOYER Régis, STIEVENART Alicia, LECOCQ Isabelle, BAR Jean-François, DEVOS Eddy, DECLERCQ Caroline, CAYEZ Marc, FEVRIER Annick, BOCLET Pierre, FONTAINE Marc,

Date d'affichage: 22-11-2022

Absents, excusés: COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid, DEBONNEZ Régine,

Délibération N° 2022 - 40

Avaient donné pouvoir : COCQ Cécile, COURTIN Stéphane, DEBYTTERE Ingrid, DEBONNEZ Régine,

Secrétaire de séance : Isabelle VAN-LANDUYT

Obiet de la délibération: Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de démonter les cuves de l'ancienne station d'assainissement de la gendarmerie et de la reprise des boites de branchement.

Demande de subventions pour le démantèlement des cuves de l'ancienne station d'assainissement de la gendarmerie

Cette opération permettra de se mettre aux normes d'assainissement et de reprendre le terrain libéré afin d'y installer des activités sportives.

Acte rendu exécutoire

Ce projet serait chiffré à 36 000 euros.

Sous-Préfecture le 30/11/2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir des subventions à l'investissement pour ce projet communal et propose au Conseil Municipal d'en faire la demande.

Et publication le 29/11/2022

après envoi en

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter pour ce projet communal des subventions auprès de :

1'Etat (DETR, DSIL),

♦ Le conseil régional, le conseil départemental,

♦ La communauté d'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane,

La fédération départementale de l'énergie,

- Réaliser toutes autres subventions pouvant financer ce projet,

- Signer les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter les subventions décrites ci-dessus et à signer les documents nécessaires

Raymond GAQUERE Maire de La Couture

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.